

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 3 Février 2015

L' An deux mil quinze

Le trois février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents : Alain BESNIER, Jocelyne PICHON, Laurent CAURET, Stéphanie GUYON, Eugène BESNARD, Eric VÉRITÉ, Richard MAREAU, Roger CHANTELOUP, Samuel BONNEAU, Brigitte GAINARD, Stéphanie TURPIN, Catherine PORCHER, LAURENT BOBOUL, François MADEC

Absents excusés : Julie VIOT , Marjorie L'ECU, Pascale SOUDÉE, Caroline ÉVRARD, Yannick REBRÉ

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Richard MAREAU a été nommé secrétaire de séance.

Convocation : 29 Janvier
2015

Pascale SOUDEE a donné son pouvoir de vote à Jocelyne PICHON
Julie VIOT a donné son pouvoir de vote à Laurent CAURET
Caroline EVRARD a donné son pouvoir de vote à Stéphanie TURPIN
Yannick REBRÉ a donné son pouvoir de vote à Alain BESNIER

ORDRE DU JOUR :

Installation de M. BOBOUL Laurent en qualité de Conseiller Municipal
Commissions municipales et syndicat d'eau : mise à jour
Convention d'occupation du domaine public FPS Towers
Subvention ADMR
Sécurisation des données informatiques
DETR 2015
Amendes de police 2015
Emprunt : renégociation
Décision modificative

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Acquisition d'un panneau lumineux d'information

DIVERS

M. Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en rappelant le courrier de démission de M. Arsène MONTAROU qui a pour effet d'entraîner l'élection du candidat qui suit le dernier élu de la liste sur laquelle figurait M. MONTAROU, à savoir M. Laurent BOBOUL. Conformément à la législation, M. Alain BESNIER, Maire, a déclaré M. Laurent BOBOUL, présent, et l'a installé dans sa nouvelle fonction. Un nouveau tableau du Conseil Municipal est dressé pour mise à jour suite à celui du 22 décembre dernier.

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 13 novembre dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

**APPLICATION DE
L'ARTICLE
L 2121-21 DU CGCT
DERNIER ALINÉA :
MODE DE DÉSIGNATION**

Suite à l'installation de M. Laurent BOBOUL en qualité de Conseiller, M. le Maire fait part à l'Assemblée que l'article L 2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des membres du Conseil Municipal pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations.

PRECISE que cette décision ne s'applique pas aux désignations pour lesquelles une disposition législative ou réglementaire exige le vote à bulletin secret.

PRECISE que le mode de désignation pourra être modifié sur demande des membres du Conseil Municipal suivant les règles de l'article L 2122-21.

**COMMISSIONS
MUNICIPALES**

Suite à l'installation de M. BOBOUL, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres, de former les commissions et comités consultatifs suivants :

Il est rappelé que M. Alain BESNIER, Maire, est Président de droit de toutes les commissions communales.

Bulletin, communication : Vice-Président : Laurent CAURET.
Julie FOUQUET, Brigitte GAINARD, Stéphanie TURPIN, Samuel BONNEAU, Richard MAREAU, Jocelyne PICHON, Caroline ÉVRARD et Laurent BOBOUL.

Conseil d'école: Vice-Présidente : Stéphanie GUYON.
Pascale SOUDEE.

Cantine scolaire :
Laurent CAURET, Catherine PORCHER, Julie FOUQUET

Commission petite enfance, enfance et jeunesse : Vice-Présidente :
Stéphanie GUYON.
Julie FOUQUET, Marjorie L'ECU, Catherine PORCHER

Commission Personnes âgées : Vice-Présidente : Jocelyne PICHON
Stéphanie TURPIN - Laurent CAURET - Caroline EVRARD - François MADEC -
Catherine PORCHER - Brigitte GAINARD

Travaux voirie : Vice-Président : Eugène BESNARD
Jocelyne PICHON - Richard MAREAU - Samuel BONNEAU - Roger CHANTELOUP - Laurent BOBOUL

Travaux Bâtiment : Vice Président : François MADEC
Jocelyne PICHON - Pascale SOUDEE - Marjorie L'Ecu - Laurent CAURET - Catherine PORCHER - Eugène BESNARD - Samuel BONNEAU - Brigitte GAINARD - Laurent BOBOUL

PLU et urbanisme : Vice-Présidente : Jocelyne PICHON
Caroline EVRARD - Yannick REBRE - Eric VERITE - Richard MAREAU

Développement économique : Vice-Président : Laurent CAURET.
Yannick REBRE - Roger CHANTELOUP - Eric VERITE - Laurent BOBOUL

Environnement, Tourisme, Fleurissement, Illuminations : Vice-

Présidente : Jocelyne PICHON

Julie FOUQUET - Stéphanie TURPIN - Caroline EVRARD - François MADEC -

Catherine PORCHER - Pascale SOUDEE - Brigitte GAINARD

Vie associative, Fêtes et Cérémonies : Vice-Président : Laurent CAURET

Catherine PORCHER - Pascale SOUDEE - Jocelyne PICHON

Ressources Humaines : Vice-Présidente : Stéphanie GUYON

Marjorie L'Ecu - Catherine PORCHER - Pascale SOUDEE - Eric VERITE - Julie

FOUQUET - Laurent CAURET - Brigitte GAINARD

Finances : budget administration générale et subventions Vice-

Président : Laurent CAURET

Julie FOUQUET - Yannick REBRE - François MADEC - Jocelyne PICHON

Comité consultatif de révision des listes électorales

Caroline EVRARD - Roger CHANTELOUP - Jocelyne PICHON - Catherine POR-

CHER

Commission Cimetière : Vice-Présidente : Jocelyne PICHON

Eric VERITE - Pascale SOUDEE - Laurent CAURET - Catherine PORCHER - Sté-

phanie TURPIN- François MADEC

Commission Réforme des Rythmes Scolaires : Vice-Présidente : Stépha-

nie GUYON

Stéphanie GUYON - Julie FOUQUET - Marjorie L'Ecu - Catherine PORCHER -

Pascale SOUDEE

Commission attribution logement Sarthe Habitat

Titulaire : Jocelyne PICHON

Suppléant : Yannick REBRE

Correspondant "défense" : Laurent CAURET

Inventaire des zones humides :

Titulaire : Roger CHANTELOUP

Suppléant : Richard MAREAU

Délégués "prévention routière" :

Titulaire : Eric VERITE

Suppléant : Julie FOUQUET

Référent "tempête" ERDF :

Titulaire : Yannick REBRE

Suppléant : Laurent CAURET

Fédération départementale des groupements de défense contre les nuisibles de la Sarthe

Roger CHANTELOUP

Jardinier Sarthois

Yannick REBRE

Ligue Protection des Oiseaux :

Catherine PORCHER

SAGE (schéma d'aménagement et de la gestion de l'eau):

Richard MAREAU

Délégués « usager du train »

1 titulaire : Brigitte GAINARD et 1 suppléant : Laurent CAURET

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SIAEPA STE JAMME/MONTBIZOT

Suite à la démission de M. MONTAROU, il est nécessaire d'élire un nouveau membre au sein du SIAEPA Ste Jamme/Montbizot. M. Le Maire rappelle que les délégués doivent être élus en veillant à respecter la réglementation en vigueur, à savoir un scrutin uninominal à la majorité absolue aux 2 premiers tours et relative au 3ème tour, à bulletins secrets (art L5211-7 du CGCT et L2122-7).

Se porte candidat : Samuel BONNEAU

Le Conseil Municipal procède à l'élection du candidat, à bulletin secret. Le résultats du vote est le suivant :
Samuel BONNEAU : 18 voix

Les 9 membres du SIAEPA sont donc : Alain BESNIER, Eugène BESNARD, Yannick REBRÉ, Laurent CAURET, Eric VÉRITÉ, Richard MAREAU, Roger CHANTELOUP, Jocelyne PICHON et Samuel BONNEAU.

ELECTION DES DELEGUES DU CNAS (comité national d'action sociale)

Suite à la démission de M. MONTAROU, il est nécessaire d'élire un nouveau membre au sein du CNAS pour le collège des élus.

Se porte candidat : Mme Stéphanie GUYON

Le Conseil Municipal procède à l'élection du candidat, à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant :

Stéphanie GUYON : 18 voix

Les délégués du CNAS sont donc :

Collège des élus : Stéphanie GUYON

Collège des agents : Laurence FLEURY

ELECTION DES DELEGUES Au sein de la société publique locale

ARTESAT

Suite à la démission de M. MONTAROU, il est nécessaire d'élire un nouveau membre au sein de l'« Agence des Territoires de la Sarthe »

Se portent candidats en qualité de délégué titulaire : Eugène BESNARD et en qualité de délégué suppléant : Roger CHANTELOUP

Le Conseil Municipal procède à l'élection des candidats, à bulletin secret. Le résultats des votes est le suivant :

Eugène BESNARD : 18 voix

Roger CHANTELOUP : 18 voix

M. Eugène BESNARD est désigné délégué titulaire et M. Roger CHANTELOUP, délégué suppléant au sein de la société publique locale.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FPS Towers

M. Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :
Par délibération en date du 10 juillet 2003, la commune a autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à la société Bouygues Telecom d'implanter sur son domaine une station radioélectrique et

des équipements de communications électroniques.

Afin de permettre le développement et l'évolution de ses services, Bouygues Telecom a décidé de céder son pylône sis MONTBIZOT/LA GARE/T52665 installé sur le domaine public à sa filiale « France Pylônes services ».

En date du 22 novembre 2012, la société Bouygues Telecom a transféré la convention domaniale à sa filiale « France Pylônes Services ». Cet avenant avait pour objet de définir les modalités de substitution de la société « France Pylônes services » à l'actuel titulaire de la convention. Les autres conditions de la convention restaient inchangées.

Aujourd'hui, « France Pylônes Services » est dénommée « FPS Towers ».

Vu la délibération du 10 juillet 2003,
Vu la délibération du 24 septembre 2012,
Vu la convention stipulant les modalités et conditions contractuelles,
Vu le Code Général des Collectivités,

Afin de permettre la mise en conformité de la Convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres,

- D'accepter la convention (durée 15 ans) permettant au propriétaire de mettre en location à FPS un emplacement dépendant d'un immeuble sis Rue Paillard Ducléré (parcelle AB 215) afin d'y exploiter un point haut.
- D'autoriser M. Le Maire à signer la « Convention » et tout document administratif, comptable ou financier s'y référant.

**SUBVENTION
2015**

ADMR

M. Le Maire rappelle la délibération en date du 22 décembre 2014 concernant le vote des subventions aux associations. Suite à la demande de l'ADMR qui intervient notamment sur la commune de Montbizot, le Conseil Municipal, après étude du bilan financier et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de verser la somme de 69.00 € par virement administratif pour l'année 2015.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette subvention.

**EMPRUNT
Renégociation**

M. Le Maire et M. CAURET, Adjoint en charge des finances, rappellent au Conseil Municipal la délibération du 26 septembre 2011 concernant la contraction d'un emprunt de 800 000 € afin d'assurer le financement de différents travaux de voirie et d'aménagement urbain. Les caractéristiques de celui-ci sont les suivantes :

Référence : 00383 373850 002 02

Montant : 800 000 €

Durée de remboursement : 20 ans.

Taux nominal : 4.77 % à taux fixe

Montant des échéances trimestrielles : 15 572.39 €

Prêteur : Crédit Mutuel Maine Anjou, Basse Normandie

Suite à la baisse des taux d'intérêt, M. Le Maire et M. CAURET ont sollicité une renégociation qui a abouti sur deux propositions :

- une à taux fixe avec un taux à 3.92 % (soit 66 échéances à environ 14 632.56 €) et des frais de négociation de 1 200.00 € .

- une à taux variable avec un taux à 3.42 % capé +/- 1% (taux variable fixé selon l'index Euribor 12 mois). Le taux est reconsidéré tous les ans à la date anniversaire de renégociation. Des frais de négociation de 1 200 € s'appliquent également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres

- de retenir la proposition au taux fixe de 3.92 %
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette renégociation.

**PANNEAU LUMINEUX
D'INFORMATION**

ACHAT

M. Laurent CAURET fait part au Conseil Municipal des différentes propositions reçues concernant l'acquisition d'un panneau lumineux d'informations.

Vu les tarifs des différents appareils proposés,
Vu les caractéristiques techniques de ceux-ci,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres

- De retenir la proposition de la société LUMIPLAN, modèle Excelium graphique HD (led ambré) pour un montant HT de 8 710 € HT soit 10 452.00 € TTC. Cette proposition inclut le logiciel ainsi qu'une formation pour les secrétaires. Ce panneau sera posé sur un mât fourni (pose incluse). Le mât et le caisson sont garantis 10 ans, les pièces électroniques, électriques et de transmission sont garanties 2 ans. La programmation et la gestion des messages se fera via une liaison RJ45. La maintenance, gratuite la 1ère année, coûtera environ 7% du prix de vente/an.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette acquisition.

**TRAVAUX DE VOIRIE
Programmation
2015**

M. Eugène BESNARD, Adjoint en charge de la voirie, présente un programme de travaux de voirie pour 2015 :

- Travaux place de l'Église
- Abaissement des bordures rue du Tertre
- Gravillonnage de la rue du Tertre
- Acquisition de 2 T de PATA pour la rue du Rocher et la Rue de la Violette-rie :
- Gravillonnage de l'accès du camping
- Les travaux de mise en séparatif des eaux usées et pluviales de la salle polyvalente
- Travaux de marquage de la chaussée qui concernent : Zone artisanale, l'église, la RD 38 et les marquages de l'axe de la chaussée du Hameau du Rocher.

**DECISION MODIFICATIVE
N°1**

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait accepté lors de la séance du 2 octobre 2014 de faire installer le logiciel « Ubuntu » sur les ordinateurs de l'école. Afin d'effectuer le paiement afférent à cette dépense, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement :

Article	022	- 2 150.00 €
Article	023	+ 2 150.00 €

Section d'investissement		
Article	021	2 150.00 €
Article	2051	1 400.00 €
Article	2183	+ 750.00 €

**TRAVAUX DE VOIRIE
2015**

PLACE DE L'ÉGLISE

M. Eugène BESNARD présente les propositions techniques et financières reçues concernant des travaux de voirie situés Place de l'Église. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de la société COLAS.

Le montant des travaux s'élève à 19 869.68 € HT soit 23 843.62 € TTC.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ces travaux.

**TRAVAUX DE VOIRIE
2015**

**ACCES CAMPING
RUE DU TERTRE
ET IMPASSES**

M. Eugène BESNARD présente les propositions techniques et financières reçues concernant des travaux de voirie concernant l'accès au camping, les travaux de la rue du tertre et de l'impasse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de la société COLAS.

Le montant des travaux s'élève à 15 278.88 € HT soit 18 334.66 € TTC.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ces travaux.

**COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES
CHARGES TRANS-
FEREES
(CLECT)**

**Désignation d'un titulaire
et d'un délégué**

M. Le Maire rappelle la délibération du 28 juillet 2014 relative à la désignation des délégués au sein de la CLECT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres de rapporter cette délibération et de procéder à un nouveau vote. M. Le Maire rappelle le rôle de cette commission et l'intérêt qu'elle présente. M. Eric VERITE se porte candidat comme membre titulaire et M. Alain BESNIER, comme membre suppléant. Le vote à bulletin secret donne le résultats suivant :

M. VERITE est élu avec 18 voix membre titulaire

M. BESNIER est élu avec 18 voix comme membre suppléant.

**DIVERS
Sécurisation des données**

Afin d'améliorer la sauvegarde des données informatiques du service administratif, M. Le Maire présente un devis concernant la sécurisation des données. Concernant la proposition des données en externe (système de « Cloud »), il est nécessaire de se renseigner sur le plan juridique. Concernant le coût, il est demandé d'avoir d'autres devis et de se rapprocher de « l'Association des Maires et Adjoints de la Sarthe » et du Conseil Général.

DETR

Afin de préparer les dossiers de subventions pour les prochains travaux à venir, le Conseil Municipal souhaite que soient établis :

Au titre de la DETR 2015 :

- dossier n°1 : Rue des Forges : travaux sur le réseau pluvial incluant les tranches 1 et 2.
- Dossier n°2 : Rue des Forges : Travaux d'éclairage suite à effacement des réseaux

M. Le Maire demande de vérifier les subventions possibles en matière de PLU.

Amendes de police Amendes de police : Voir avec M. BESNARD, les travaux de voirie qui entretiendraient dans ce programme (changement de candélabres pour limiter les trous noirs)

Réserve Parlementaire Dotation Parlementaire : Le Lavoir (député et sénateur)
Conseil Général : Guillaume Séchet pour le Lavoir

Tour de table :

urbanisme

Régularisation :

M. Le Maire demande qu'un courrier soit fait à M. BARBIER-BESNARD afin qu'il fasse le nécessaire pour que son garage soit en conformité avec sa demande de permis de construire et qu'il procède à la régularisation administrative de ses constructions d'abris de jardin. En l'absence de réalisation, M. Le Maire exigera le démontage de toutes les constructions non-conformes. Le courrier sera remis par M. Le Maire contre décharge.

Mme Jocelyne PICHON fait une synthèse de la réunion avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui s'est tenue dans l'après-midi même. La commune devra réaliser une révision totale de son PLU. Mme LECUREUR (DDT) a émis des craintes concernant les zones AUZ qui seraient trop grandes. Il faudra également faire un inventaire des zones humides, qui est différent de celui déjà établi car il doit concerner les zones urbanisées.

Zone artisanale :

M. CAURET fait part au Conseil Municipal que le chargé de mission de « Sarthe Développement » a procédé à la mise à jour du plan de la zone (transmis par courriel par M. CAURET en mairie). La communauté de Communes des Portes du Maine va faire réaliser une étude du développement de la zone artisanale de Montbizot.

M. CAURET informe, également, que l'inversion du zonage (AUZ1 avec AUZ2) ne sera pas acceptée par la préfecture. Dans le cadre de la révision du PLU, les élus devront revoir et modifier le découpage des 2 zones concernées.

Les associations

M. CAURET fait un point concernant les associations.

- Il souhaite savoir si une assemblée générale est obligatoire tous les ans pour toutes les associations et qui est en droit de dénoncer des manquements aux règles de fonctionnement.
- Un courrier sera transmis à l'ensemble des associations pour qu'elles nous fassent parvenir la composition de leur bureau, leurs statuts et la copie de leur assurance.
- Pour les associations percevant une subvention, un courrier sera envoyé sur les modalités de virement des sommes délibérées le 22 décembre dernier. En annexe, seront joints le planning d'utilisation des différentes salles et un récapitulatif concernant les locaux utilisés : avec/sans chauffage, avec/sans ménage.

Lavoir

Mme Catherine PORCHER demande à M. Le Maire s'il est possible de lancer la consultation concernant la restauration du Lavoir du Pont Napoléon. M. Le Maire souhaite une réunion au préalable. La réunion est fixée le jeudi 19 février 2015 à 20h30. M. CAURET informe qu'il ne pourra pas être présent car il est en réunion de travail avec Laurence FLEURY (point financier mensuel à partir de 19h30).

mobilier

Mme Stéphanie TURPIN informe que sa société va procéder au remplacement de la totalité des bureaux. M. Le Maire souhaite connaître les modalités d'acquisition car la commune pourrait être intéressée par l'achat de 4 voire 5 bureaux.

Travaux Bâtiments

M. François MADEC dresse un compte-rendu de la réunion de la commission bâtiment qui s'était réunie le 24 janvier dernier. L'ordre du jour était l'établissement du planning et des demandes de dérogations concernant la mise en conformité des ERP selon le diagnostic établi en 2013. Dès qu'il sera terminé, celui-ci sera adressé aux élus.

SIAEPA

Il informe que plusieurs devis sont en cours d'élaboration. Il a organisé dans l'après-midi (du 3 février) une réunion à la salle du Pont d'Orne avec plusieurs artisans pour planifier et budgétiser un ensemble de travaux dans les différents bâtiments communaux et notamment la salle du Pont d'Orne.

Vie scolaire**TAP**

Eric VERITE informe que la consultation concernant les travaux du Syndicat a été lancée.

Mme Stéphanie GUYON fait un point sur la réunion publique du 17 janvier dernier qui avait pour thème : bilan des TAP. Il y avait peu de parents présents mais les retours sont bons et l'offre d'activités proposée aux enfants est variée. Pour l'instant, le bilan est positif.

Concernant le projet multisports, il est demandé d'envoyer notre documentation à M. Emmanuel CLEMENT, élu communautaire de St Jean d'Assé.

Elle rappelle également que l'arrêt minute n'est pas respecté sur le parking de l'école.

Dates à retenir :

16 Février : bureau communautaire (les projets du mandat)

17 Février : 16h00 Présentation du SCOT par Julien ROISSE du pays du Mans

19 Février à 20h30 : Commission Lavoir

23 février : Conseil d'administration de la cantine. M. Le Maire ne pourra être présent et souhaite être représenté par Mme GUYON Stéphanie.

24 Février : 14h30 Mairie de Coulans sur Gée : logiciel cimetièrre : Alain BESNIER, François MADEC et Maryline GOURDIN.

26 Février : Assemblée Générale de la MJC

02 Mars : bureau municipal

03 Mars : 20h30 commission des Personnes Âgées

03 Mars : Bureau communautaire

05 Mars : 18h30 Salle du Conseil Municipal : rencontre avec les riverains de la rue des Forges concernés par cession de terrain au profit du Département (Présence de Mme BRUNG du Conseil Général)

10 Mars : Conseil d'école

La prochaine réunion est prévue le lundi 9 mars 2015.

M. Le Maire clôt la séance à 23h15.

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC

Eric VERITE

Brigitte GAINARD

RogerCHANTELOUP

Yannick REBRE
Pouvoir à Alain BESNIER

Marjorie L'ECU
/

Julie VIOT
Pouvoir à Alain CAURET

Catherine PORCHER

Pascale SOUDEE
Pouvoir à Jocelyne PICHON

Caroline EVRARD
Pouvoir à Stéphanie TURPIN

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL